

La SCIC Toi et Toits devient la SCIC Centrale Villageoise Toi et Toits

En 2025, nous avons décidé d'adhérer à l'Association nationale des Centrales Villageoises. Initialement animé par l'Agence Régionale de l'Energie et de l'Environnement en Auvergne-Rhône-Alpes, ce réseau de centrales villageoises s'est structuré en Association nationale depuis mars 2018 pour faire notamment face à l'essaimage du modèle dans plusieurs régions.

Les Centrales Villageoises sont des sociétés locales à gouvernance citoyenne qui portent des projets de production d'énergie renouvelable et de maîtrise de l'énergie à l'échelle de leur bassin de vie. Elles associent les citoyens, les collectivités et les entreprises locales et contribuent aux objectifs énergétiques du territoire en tenant compte de ses enjeux transverses (développement économique local, intégration paysagère, lien social, etc.).

Les objectifs de l'Association nationale des Centrales Villageoises sont de :

- de mieux faire connaître l'approche spécifique des Centrales Villageoises et notamment leur approche territoriale intégrée, leur gouvernance citoyenne et leur fonctionnement ascendant, issu du terrain ;
- de poursuivre les actions de mutualisation (développement d'outils et de services partagés), de continuer à capitaliser le retour d'expériences et à le diffuser ;
- de renforcer la professionnalisation des projets, en maintenant une exigence de qualité dans les réalisations et en visant également la création d'emplois locaux ;
- de poursuivre les expérimentations innovantes, le développement de nouveaux modèles juridiques et financiers, la diversification des projets d'énergie renouvelable et de maîtrise de l'énergie.

Notre SCIC portant les mêmes valeurs, il était opportun d'adhérer à cette fédération pour être plus fort ensemble.

Pour plus d'informations, consultez : <https://www.centralesvillageoises.fr/>

Assemblée Générale du 13 juin 2025

Une cinquantaine de personnes étaient présentes ou représentées à cette cinquième Assemblée Générale de la SCIC du 13 juin 2025, qui s'est tenue au siège du Parc naturel régional Livradois-Forez. Pour la deuxième année consécutive, notre SCIC a présenté un exercice comptable bénéficiaire. Afin de répondre aux préconisations de la révision de nos statuts effectuée en 2024 par l'Union Régionale des Sociétés Coopérative et à notre adhésion à l'association des Centrales Villageoises, une importante modification des statuts a été actée. En effet, la dénomination de notre SCIC a été modifiée et devient : « Centrales villageoises Toi et Toits » et nous n'aurons plus de Conseil d'administration mais un Conseil de Gestion Coopératif ; ce qui correspond mieux à l'éthique de notre gouvernance.

Suite à l'assemblée générale, l'entreprise Optimisation Habitat Energie et le Bureau d'Etude Electron ont réalisé :

- une présentation des dernières évolutions réglementaires en 2025
- et apporté des éléments de choix entre :
 - o Avec ou sans batterie ? Batterie virtuelle ?
 - o De 1 à 500 kWc : quelle puissance installée ?
 - o Vente totale, autoconsommation individuelle, autoconsommation collective ?

Une nouvelle centrale photovoltaïque a été mise en production

Depuis le 3 avril 2025, une sixième centrale de 36 kWc est entrée en production sur les ateliers municipaux de la commune de Saint-Rémy-sur-Durolle.

Les projets pour 2026

• Le Continental à Saint-Anthème

L'association VATOP, gérante de la Maison Familiale Le Continental à Saint-Anthème a décidé de mettre à disposition de la SCIC un toit représentant une surface de 150 m² et une production potentielle de 36 kWc. La réalisation des travaux devrait intervenir en fin d'année, pour un raccordement au réseau espéré au printemps 2026. La maison familiale serait consommatrice d'une partie de la production dans le cadre d'une autoconsommation collective, lui permettant de mieux maîtriser sa facture d'électricité. Deux autres toitures ont pu être identifiées pour accueillir de nouvelles centrales sur cette commune. La SCIC devra évaluer leur potentiel ainsi que le potentiel de consommation d'électricité des quelques entreprises, artisans et particuliers ayant manifesté leur intérêt pour l'autoconsommation collective.

• L'Ecopôle à Thiers

En juin 2025 a été signé avec la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne la convention d'Occupation temporaire pour la pose d'une centrale de 100 kWc sur la toiture des garages des camions de l'Ecopôle en cours de construction dans la zone de Matussière à Thiers.

Cet Ecopole doit regrouper à terme une recyclerie et plusieurs services de la Communauté de Communes, aujourd'hui éclatés sur plusieurs sites. Ce nouveau bâtiment qui est en cours de construction sur la zone d'activités de Matussière à Thiers, a été conçu dès son origine pour être recouvert de toitures équipées de panneaux photovoltaïques dont la production sera destinée en priorité à l'autoconsommation.

La mise en service de la centrale devrait intervenir en 2026.

• Projet de chaleur collective à La Chaise-Dieu

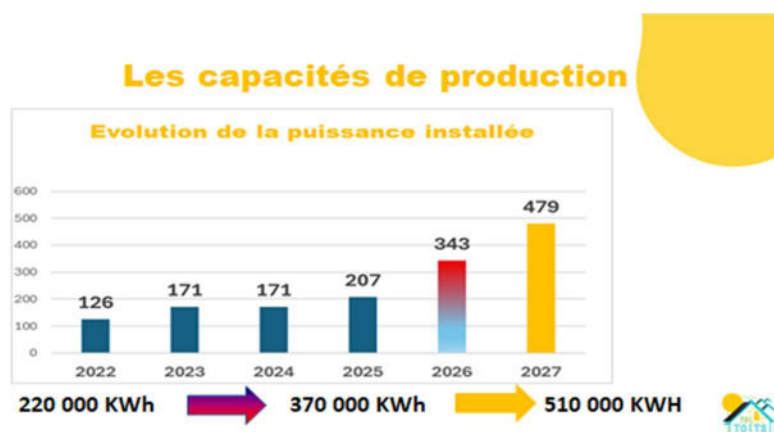
Un projet de chaleur collective pour alimenter des bâtiments publics et le foyer a été initié à La Chaise Dieu par la société BETA Energie.

BETA Énergie est une SAS de l'Économie Sociale et Solidaire fortement ancrée sur les territoires et ouverte aux collectivités. Elle investit dans la chaleur bois pour les communes rurales. Rémi GROVEL, son président, a sollicité un partenariat avec notre Centrale Villageoise Toi & Toits dans le but d'accompagner ce projet par une participation financière mais aussi pour créer une synergie avec la production photovoltaïque citoyenne.

Des réunions publiques d'information sont prévues à la Chaise Dieu au début de l'année 2026.

Quelques chiffres de production

A ce jour notre capacité de production est de 230 Kwc permettant d'alimenter en électricité l'équivalent de la consommation de 92 foyers.



Les projets de développement pour 2026 et 2027 vont permettre de doubler cette capacité de production, et de développer les possibilités d'autoconsommation collective notamment sur la commune de Saint-Anthème.

Nouvel appel de fonds et besoin de nouveaux sociétaires

Les projets prévus en 2026 et 2027 nécessitent environ 37 000 € de fonds propres apportés par la SCIC (le reste des investissements étant financés par des emprunts bancaires). Nos capitaux propres à ce jour ne nous le permettent pas. C'est pourquoi, nous faisons appel à nos sociétaires pour qu'ils souscrivent de nouvelles parts sociales et à de nouveaux particuliers et des collectivités pour qu'ils rejoignent le collectif des coopérateurs en prenant au minimum une part sociale de 50 €, qui donne droit à une voix lors des assemblées générales.

Ecrivez-nous à l'adresse info@toitoits.fr ou consultez notre site internet <https://www.toi-toits.fr>
Vous y trouverez plus d'informations sur nos activités, ainsi que le bulletin de souscription.